

Aide-mémoire pour l'adulte témoin : Comment intervenir lors d'un événement

Il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'un événement sur le territoire de l'école d'intervenir pour assurer la sécurité de chacun. Cette intervention est facilitée si elle s'inscrit dans une démarche structurée et concertée de toute l'équipe-école. Une telle démarche permet à chacun de reconnaître les gestes de violence ou d'intimidation (les distinguer des comportements d'indiscipline, d'incivilité et d'agressivité), de situer son rôle et ses responsabilités dans l'application des règles de conduite. Cet aide-mémoire guide les interventions de l'adulte qui est témoin d'un comportement présentant des indices de violence et d'intimidation, d'intervenir tout en assurant sa sécurité.

METTRE FIN AU COMPORTEMENT

- Selon la gravité de la situation, intervenir tel que prévu dans les règles de conduite de l'école.
- Exiger l'arrêt du comportement en s'adressant personnellement à l'élève. Ex. : «Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter».

S'assurer que les témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Il est important, qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, qu'ils comprennent que les élèves sont protégés et en sécurité dans l'école.

1. NOMMER LE COMPORTEMENT

- Mettre un nom sur le comportement observé. Ex. : « Ton commentaire est inapproprié; il est discriminatoire ».
- S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « À cette école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants. »
- Nommer l'impact possible d'un tel acte sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser ».

S'assurer d'adresser l'intervention au regard du comportement et non pas de l'élève qui a commis l'acte (Ex : Tu as ta place comme élève ici mais ce genre de propos est inacceptable.)

S'assurer de ne pas parler de l'élève visé comme s'il s'agissait d'une victime sans défense pour ne pas la stigmatiser dans ce rôle. Ne pas sous-entendre que l'élève visé fait partie d'un groupe identifiable (Ex : en cas de discrimination).

2. ORIENTER VERS LES COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte en lien avec les règles de conduite de l'école. Ex. : «Dans notre école, nous respectons les gens. Cela veut dire que chacun peut s'habiller selon ses goûts. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves.»
- Demander aux témoins non concernés de quitter les lieux et de retourner à leur activité.

3. ANNONCER LE SUIVI À L'ÉVÉNEMENT

- Selon la situation, informer les témoins concernés qu'un adulte pourrait les interpellé dans le suivi de l'événement. Ex. : «Mathieu, Sarah et Mélanie, vous étiez là, c'est possible qu'on vous contacte. Si vous avez besoin d'en parler, vous pouvez aller voir Michel au local 124.»
- S'adresser à l'élève ciblé et l'informer qu'un adulte le contactera pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Selon la situation, informer l'élève qui a posé le geste qu'il y aura un suivi à son comportement et lui demander de quitter les lieux. Ex. : «Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer.»

S'assurer de ne pas annoncer des sanctions ou s'engager dans des discussions ou argumentations avec l'élève qui a posé de geste.

Dossier climat scolaire, violence et intimidation

4. VÉRIFICATION SOMMAIRE AUPRÈS DE L'ÉLÈVE CIBLÉ

- S'adresser à l'élève ciblé pour vérifier s'il est affecté par la situation et évaluer sommairement s'il peut s'agir d'une situation de violence ou d'intimidation. Ex : «Est-ce que c'est la première fois que ça arrive? Est-ce que ça arrive avec d'autres personnes? Est-ce que tu te sens en sécurité à l'école? Est-ce que tu en as déjà parlé à quelqu'un?»
- Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : «Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école».
- Selon la vérification sommaire, s'il y a des indices de violence ou d'intimidation :
 - assurer sa sécurité Ex : «Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité?»
 - l'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : «Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à...»
 - l'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de déclaration prévus par l'école si la situation se répète.
- S'il y a des indices de violence ou d'intimidation, demander une évaluation plus approfondie et un suivi.

5. CONSIGNER ET TRANSMETTRE

- Si l'évaluation permet de conclure qu'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation, il importe de la déclarer selon les modalités établies dans l'école dans le respect des règles de confidentialité.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), la police doit être impliquée tel que convenu dans l'entente conclue entre les services de police et la Commission scolaire ou l'école.